

**SEILLES  
CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal s'est réuni le 10 Mars, à 19 h., sous la présidence de M. Mathieu, bourgmestre.

Après les rituelles approbations du P.V. de la délibération du 30-12-48 et des P.V. de vérification de la caisse du Receveur communal et de la caisse du receveur de la C.A.P. pour le 1er trimestre 1949, le Conseil approuve les devis et rôles établis pour le curage du ruisseau de Velaine en 1949.

Selon toute probabilité, l'entretien de ce ruisseau cessera d'être à charge des riverains à partir de l'an prochain pour être confié à la Province de Liège.

Le Conseil marque son accord à l'acquisition par la commune de parcelles de terrain en vue de l'agrandissement du cimetière communal pour un prix de 108.750 Fr., soit 9 Fr. au m<sup>2</sup> plus 20 % et prend connaissance des plans d'agrandissement élaborés par les services provinciaux compétents.

Le Conseil donne un avis favorable à l'aliénation d'un terrain d'une superficie de 1 ha. 7 a., sis au Pâchis, à la Société coopérative des habitations à bon marché de la Région de Huy en vue de la construction de maisons ouvrières.

Les travaux commenceront vraisemblablement dès l'été prochain.

A l'unanimité, le Conseil décide de souscrire au Capital de l'Association liégeoise du gaz (intercommunale) et de conclure un emprunt de 1.600.000 Fr. en vue de la libération de cette souscription.

*(suite page 3)*

*(Suite de la 1re page)*

Par 4 voix MM. Latinne, Barbeaux, Badot et Gemine), contre 1 voix (M. Marique) et six abstentions (tout le groupe socialiste), le budget de la Fabrique d'Église pour 1949 est ensuite adopté.

Le Conseil marque son approbation au cahier des charges et devis établis pour certains grands travaux à exécuter dans la commune. Il s'agit de la construction d'égouts au Pâchis, rue des Marais, rue de la Station, et de l'électrification du quartier du Pâchis.

Il décide de faire procéder à nouveau à l'adjudication de ces travaux : les adjudications précédentes et les subsides prévus ayant été annulés par suite de la lenteur des services de la Députation Permanente de Liège.

**Le Conseil se prononce à nouveau en faveur d'un échange de terrain à réaliser avec les « Carrières de la Meuse ».**

**L'accord réalisé prévoit la cession aux carrières d'un Ha de terroir situé dans le prolongement de leur exploitation actuelle et englobant un tronçon du chemin conduisant du Boltry aux « Haies Monet »**

**Au Tribunal civil de Huy**

**LES CARRIERES DE SEILLES  
ET LEUR POUSSIÈRES**

Il n'est pas toujours agréable d'habiter le « village gris ».

Il y a bien longtemps que la famille H. a assigné les Carrières B. de Seilles.

Elle se plaint des fumées, des poussières et d'autres émanations qui encrassent leur habitation et en compromettent la valeur.

D'où réclamation dommages et intérêts. Le procès remonte à 1939 et les plaidoiries ont porté sur des rapports d'expertise remontant plus haut encore.

Les carrières ont observé qu'il n'est pas du tout démontré qu'elles soient seules responsables de ce préjudice.

Il y a le chemin de fer, il y a la route, il y a tant d'autres choses.

Le tribunal civil de Huy a rendu son jugement.

Il estime que les Carrières B. sont bien les seules responsables qu'elles entourent de toutes parts l'immeuble de H., qui est en quelque sorte une esclave.

Il les condamne à payer diverses sommes pour les dommages causés entre 1939 et 1949 un total de 37.198 frs.

Le jugement prévoit ensuite les dommages causés jusqu'en 1954, à raison de 4.057 frs par année.

**SEILLES**

**Fête de Sainte-Barbe  
AUX CARRIERES DE LA MEUSE**

Une gentille et inoubliable soirée avait été organisée, le samedi 3 courant, en l'hôtel Berthot, à Seilles (Station), soirée qui réunissait les dirigeants et membres du personnel employé des différents sièges belges de la Sté Ame des Carrières et Fours à chaux de la Meuse, sous la présidence de son sympathique et distingué Directeur Technique, Monsieur Tasset.

C'est dans une atmosphère pleine de franche et cordiale camaraderie que se déroula cette réunion qui fut agrémentée de chant, histoires gaies et de cramignons.

Le banquet, disons-le de suite, fut à la hauteur des plus forts et des plus raffinés des appétits et chacun apprécia, comme il se devait, le menu varié mis sur pied par la direction de l'hôtel Berthot.

Nous ne pouvons passer sous silence la partie de la soirée susdite, durant laquelle le groupe Carmeuse et le groupe T. P. B. G., réunis aux mêmes heures dans le même local, fraternisèrent bien sincèrement dans les meilleurs sentiments d'amitié et de voisinage.

Et quand ... à l'aube, chacun se sépara, ce fut avec l'espoir que cette réunion serait suivie d'autres du même genre.